

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

Arrêté n° 09/CAB/PM du 07 février 2001, portant création du comité de pilotage du projet appui à la politique de sécurité alimentaire du Niger.

Le Premier ministre

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 005-99/PRN du 31 janvier 1999, portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret n° 98-104/PRN/PM du 12 mai 1998, portant réorganisation des services du Premier ministre ;

Vu le décret n° 2000-001/PRN du 5 janvier 2000, fixant la composition du Gouvernement.

Arrête :

Article premier - Il est créé auprès du Cabinet du Premier ministre, un comité de pilotage du projet appui à la politique de sécurité alimentaire du Niger.

Art. 2 - Le comité est chargé d'orienter et de coordonner les activités du projet.

Art. 3 - Le comité est composé ainsi qu'il suit :

Président : Le directeur de cabinet du Premier ministre, président du comité national du Système d'alerte précoce et de gestion des catastrophes ;

Membres : Le secrétaire général du ministère du développement rural ;

Le secrétaire général du ministère des ressources animales ;

Le doyen de la Faculté d'agronomie ;

Le chef du service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France à Niamey ;

Un représentant du ministère du plan ;

L'assistant technique coordonnateur du projet.

Art. 4 - Le comité peut faire appel à toute personne dont la compétence est jugée nécessaire à l'accomplissement de sa mission.

Art. 5 - Le comité dispose d'un secrétariat permanent composé du coordonnateur de la cellule crises alimentaires et de l'assistant technique coordonnateur du projet.

Art. 6 - Le comité de pilotage se réunit sur convocation de son président tous les trimestres au cours de la première année du projet afin d'amorcer une coordination étroite entre les différents services impliqués dans la mise en œuvre de ce projet. Par la suite, il se réunira deux fois par an pour assurer le suivi des activités et valider le programme d'activités.

Art. 7 - Le présent arrêté sera publié au *Journal Officiel* de la République du Niger.

Fait à Niamey, le 07 février 2001.

Hama Amadou.